

CONQUÊTE SPATIALE ET RELATIONS INTERNATIONALES

PAR

ISABELLE SOURBÈS-VERGER (*)

Le 4 octobre 1957, le lancement du premier satellite artificiel de la terre, Spoutnik-1, offrait à l'activité humaine un nouveau champ d'activité et marquait un tournant dans la perception des rapports de force de l'après-guerre. Si les enjeux scientifiques étaient bien l'objectif officiel, le contexte particulier de la Guerre froide devait immédiatement conférer à l'espace un caractère «stratégique» qu'il n'a jamais perdu, même si le sens de l'expression a pu considérablement varier selon les pays et les époques.

Cette double dimension nationale et internationale est la clef de voûte de toute l'activité spatiale. Elle s'exprime au travers des différents axes qui structurent les politiques spatiales et pose la question des interactions entre communautés spatiales, décideurs politiques et sensibilisation de l'opinion publique par les médias. Après 50 ans de pratique, que peut-on dire de la mise en valeur de l'espace, de ses modalités et de ses interactions avec les caractéristiques majeures des relations internationales ?

La maîtrise des systèmes spatiaux a certes induit de nouvelles applications et de nouveaux usages, ainsi qu'une multiplication impressionnante du nombre des utilisateurs. Les missions confiées aujourd'hui aux programmes spatiaux recouvrent la gamme de l'espace «utile», une expression pratique qui recouvre l'ensemble des applications : télécommunications, diffusion télévisuelle, Internet, observation de la terre, météorologie, prévention et suivi des catastrophes naturelles... Les ambitions affichées pour l'espace de demain s'inscrivent dans les cadres privilégiés par chacun des Etats : *leadership*, voire hégémonie pour les Etats-Unis, renouveau de l'économie et du sentiment national pour la Russie, économie de la connaissance pour l'Europe, compétences technologiques originales et nouvelle approche de la sécurité pour le Japon, reconnaissance internationale mais aussi développement équilibré de la science, de la technologie et de la société pour la Chine, priorité donnée aux applications utiles au développement national et affirmation de la modernité pour l'Inde...

(*) Directrice adjointe du laboratoire Communication et politique du Centre national pour la recherche scientifique (CNRS, France).

Au fil de ce rapide panorama, on constate que quelques mots-clefs font l'unité : science, technologie, connaissance, développement, économie, société. En parallèle, certains, plus rares dans les discours officiels mais bien présents, marquent la continuité avec les premiers temps de la conquête spatiale : *leadership*, intérêt national, sécurité... Et il est frappant de constater que les dépenses spatiales restent largement le fait de la puissance publique, le secteur privé n'assurant encore que des investissements limités.

1957 a sans aucun doute marqué un tournant. Alors que l'Europe signait le Traité de Rome, que la parité nucléaire entre Etats-Unis et Union soviétique se mettait en place et que la décolonisation se poursuivait, l'exploration par l'homme de l'espace était vécue comme symbolique d'une ère nouvelle, celle de la modernité illustrée par l'idée de progrès et d'optimisme...

Aujourd'hui le monde a changé, oscillant, selon les formules, d'un monde privé de sens à un nouvel ordre mondial. L'espace est tout autant bénéficiaire qu'acteur des nouvelles formes de mondialisation, mais il marque aussi la fin d'une époque et un relatif essoufflement. Face aux nouveaux mondes inconnus des nanotechnologies ou des biotechnologies, les applications spatiales présentent un petit air vieillot. On parle bien de retour vers la Lune, de missions vers Mars et de recherche de la vie dans l'univers, autant de thèmes certes intemporels, mais qui pour certains apparaissent comme le pâle *remake* des réalisations des années 1970-1980, voire, pour d'autres, de pures déceptions par rapport aux attentes engendrées par la science-fiction.

Quel bilan peut-on aujourd'hui dresser de 50 ans d'occupation de l'espace ? Quelques centaines de satellites artificiels occupent la proche banlieue de la Terre ou, plus lointains, se caractérisent par la synchronisation de leur déplacement avec celui de la Terre. Les hommes assurent une présence plus que symbolique et rares sont les sondes construites pour quitter l'attraction de notre planète.

De plus en plus, la mise en valeur par l'homme de ce monde nouveau se caractérise par une forme de géocentrisme qui dépasse largement le tracé des orbites. C'est en fonction des préoccupations terrestres quotidiennes que les promoteurs des activités spatiales justifient de leurs crédits et de leur utilité. Et si la notion de conquête n'a pas encore tout à fait disparu du discours sur l'espace, c'est grâce aux ambitions de reconnaissance nationale de nouveaux Etats ou à cause du souci des puissances spatiales confirmées de retrouver un deuxième souffle et non du fait de programmes réellement novateurs. Dans ce contexte où l'espace, par bien des aspects, passe du statut de frontière à celui de banlieue, il paraît donc pertinent d'évaluer les interactions entre les thématiques classiques des relations terrestres et les caractéristiques spécifiques de ce domaine d'activité.

La lecture qui est ici proposée consiste à évaluer le poids des activités spatiales dans les questions actuelles de sécurité internationale, dans la

redéfinition du rôle des Etats et dans les partages d'influence régionales et internationales, mais aussi dans les enjeux planétaires de développement durable.

ESPACE ET SÉCURITÉ INTERNATIONALE

La célébration des 50 ans de la conquête spatiale, en octobre 1957, s'est caractérisée par des manifestations nationales et internationales bénéficiant d'une couverture médiatique large. Si chacune des puissances spatiales a profité de l'événement pour faire de l'auto-promotion, la dimension internationale du phénomène a aussi été très largement soulignée. L'actualité spatiale renvoie ainsi à des raccourcis impressionnants de l'histoire récente des relations internationales, nous transportant de Spoutnik, élément marquant de la compétition de la Guerre froide, à la Station spatiale internationale (ISS), symbole affiché d'une coopération internationale large, le tout sur fond de relance artificielle d'une course *bis* à l'espace, qui impliquerait cette fois l'Asie et se présente surtout comme une intéressante instrumentalisation de la réalité dans un contexte déprimé.

Nucléaire et affirmation d'influence, deux données structurantes des réalisations spatiales

La condition première pour aller dans l'espace est la mise au point du lanceur. La Seconde Guerre mondiale a été à cet égard un facteur déclenchant dès lors que le III^e Reich a choisi de développer prioritairement la mise au point de V2 pour le bombardement de l'Angleterre. A la fin de la guerre, l'intérêt militaire des fusées est reconnu, mais la base technique de la conquête spatiale est profondément marquée par les horreurs des bombardements et celles des conditions de production par les déportés et travailleurs forcés. Conscients des possibilités de cette super-artillerie, les Alliés se disputent alors les compétences techniques des hommes et les restes de matériel (1). On est loin du rêve de dépassement de l'attraction terrestre et d'exploration de l'espace par des satellites puis des hommes, qui représente l'essence même de la conquête spatiale.

Au cours des années 1950, l'ambition spatiale demeure et s'exprime dans des revues spécialisées avec une vigueur particulière aux Etats-Unis, où elle trouve un terreau favorable tenant tout à la fois aux mythes particuliers de la frontière, de la destinée manifeste et du progrès technique, pour citer rapidement les plus évidents (2). La conquête spatiale n'offrait cependant aucun bénéfice politique, économique ou militaire direct suffisant pour jus-

(1) Les Américains ont récupéré les ingénieurs et scientifiques allemands les plus compétents, les Soviétiques contrôlant la zone à partir de juillet 1945 et disposant donc du matériel et des techniciens restants.

(2) Howard E. McCURDY, *Space and the American Imagination*, Smithsonian Institution, 1997.

tifier l'investissement financier, scientifique et technique nécessaire. Le lancement, en 1957, de Spoutnik et, en 1958, celui d'Explorer (Pamplémousse) résultent d'une toute autre logique, celle de la rivalité américano-russe au cœur de la Guerre froide.

Depuis la fin de la guerre, la maîtrise de l'arme nucléaire représente la donnée stratégique fondamentale et c'est en fonction d'elle que les Etats-Unis comme l'Union soviétique ont décidé de développer leurs capacités spatiales. Dans la mesure où les préoccupations stratégiques militaires de chacun des deux Etats diffèrent, ces derniers sont conduits à définir des priorités différentes et donc à mettre au point des capacités spatiales spécifiques. Pour les Etats-Unis, l'objectif essentiel est d'exploiter au mieux leurs forces nucléaires, ce qui passe par l'acquisition des données précises indispensables pour évaluer les ressources de l'adversaire et dresser la cartographie des sites stratégiques. Or, les vols des avions U2, principale source d'information, représentent une violation patente de la souveraineté soviétique. Seuls des vecteurs évoluant hors de portée de moyens anti-aériens et non soumis au droit aérien international peuvent résoudre ce problème récurrent. Survolant la Terre à plus de 100 km d'altitude, le satellite représente la solution unique et devient une priorité de la présidence américaine.

Pour l'Union soviétique, l'objectif stratégique essentiel est plutôt de combler la distance qui met les Etats-Unis à l'abri de possibles représailles. Le développement d'un missile intercontinental susceptible de larguer une bombe nucléaire sur le territoire américain devient la condition *sine qua non* de la parité. Les compétences spatiales soviétiques vont se greffer sur le développement des capacités missiles, en leur donnant une lisibilité internationale et un caractère d'exploit technologique présenté comme la démonstration du rattrapage, voire du dépassement du concurrent américain.

Les moyens spatiaux, les satellites comme les lanceurs, structurent donc en profondeur les relations internationales à travers la bipolarité des blocs fondée sur le principe de la dissuasion nucléaire à laquelle ils confèrent une dimension globale.

De nouvelles relations plus ambiguës

Cette imbrication initiale entre la compétence nucléaire et la compétence spatiale est une constante, même si elle évolue et se décline dans des registres différents en fonction des pays et, bien sûr, des époques. La composition du club spatial, qu'il s'agisse de ses membres présents ou futurs, montre la pérennité de cette logique, quels que soient les modes de relations entretenus avec la composante nucléaire. En effet, hormis le Japon, contraint par son statut international particulier à l'issue de la Seconde Guerre

mondiale, toutes les puissances spatiales sont aussi des puissances nucléaires ou ont des ambitions affichées dans ce domaine. Parfois même, la mise en place d'une compétence spatiale sert de substitut à une activité nucléaire interdite, dans la mesure où le droit spatial international pose précisément comme principe le libre accès de tous (3). Cependant, contrairement à ce qui a pu être dit et largement utilisé dans une extension abusive du MTCR (Missile Technology Control Regime) à l'activité spatiale, les relations technologiques étroites entre missiles et lanceurs ne sont pas l'élément-clé. Pas plus que ne le seraient des besoins intemporels de la frappe nucléaire. C'est plutôt l'affirmation des préoccupations de souveraineté et de reconnaissance qui sont à l'origine de la construction d'un programme spatial.

On peut ainsi rappeler que, dans le cas de la France, les activités spatiales militaires à proprement parler ont été plus pénalisées que servies par l'existence d'une doctrine nucléaire nationale dont les principes de dissuasion du faible au fort rendaient inutiles une cartographie spatiale fine destinée à du ciblage. Dans le même esprit, l'existence d'une communauté nucléaire richement dotée et privilégiée par rapport aux autres forces militaires comme aux autres domaines scientifiques a suscité une méfiance assez spontanée que le monde spatial a dû s'employer à désamorcer...

Chacune à leur manière, la Chine et l'Inde, pays en développement devenus les nouvelles puissances spatiales, illustrent aussi, à travers la proximité des acteurs (4), les convergences spontanées entre ambitions nucléaires et spatiales, même quand ces dernières, comme dans le cas de l'Inde, s'affirment exclusivement centrées sur les applications civiles destinées à favoriser le décollage économique du pays, ne donnant aux communautés militaires et du renseignement qu'un statut banalisé d'utilisateur et non de prescripteur. Le débat qui s'est ouvert en Inde au moment de l'annonce de la satellisation du premier satellite chinois en 1970 montrait bien le caractère spontané de l'association entre capacités spatiales et nucléaires, puisqu'il s'agissait alors d'apprécier, au vu de ce nouvel événement, la nécessité d'accélérer le programme nucléaire national. Or, il est particulièrement significatif de constater que les responsables indiens ont considéré que la nouvelle compétence spatiale de la Chine représentait une menace non en termes de sécurité militaire, mais bien en terme de reconnaissance d'un statut international. Dans ce contexte, la réponse choisie par l'Inde passe par l'affirmation de sa détermination à devenir à son tour une «grande puissance» en se dotant d'une capacité nucléaire indépendante (5).

(3) Le cas du Japon est de ce point de vue rejoint par celui du Brésil, future puissance spatiale non nucléaire.

(4) Isabelle SOURBÈS-VERGER, «L'organisation du secteur spatial chinois, éléments de lecture», *Revue française de droit aérien et spatial*, vol. IV, 2005, pp. 379-393.

(5) G.D. DESHINGKAR, «China's earth satellite: the case for Indian bomb», *China Report*, 1970, pp. 6 et 28.

C'est la même logique qui inspire l'Etat israélien, les objectifs spatiaux venant s'inscrire en complément de la recherche d'indépendance et comme élément de contribution à la sécurité nationale, indépendamment des ressources de l'allié américain et sans lien direct avec la compétence nucléaire nationale.

Réalisés et réalisables ou non, ces ambitions de reconnaissance se retrouvent chez les Etats candidats au statut de puissance spatiale, comme l'Afrique du Sud, le Pakistan, la Corée du Nord, l'Iraq en son temps ou l'Iran aujourd'hui. Tous ont en commun des ambitions nucléaires potentielles et des préoccupations spatiales qui jouent en quelque sorte le rôle de substitut ou parfois d'habillage. On peut, à ce titre, rappeler que le tir de 1998 du Taepo Dong nord-coréen, initialement dénoncé par les Etats-Unis comme un essai de missile, a finalement été présenté comme un lancement spatial avorté afin de banaliser officiellement un événement dont l'interprétation stratégique stricte aurait posé un réel problème diplomatique tant en termes d'efficacité des procédures de contrôle que de poursuite des discussions régionales.

Espace et contrôle des armements

Cette spécificité juridique de la circulation dans l'espace sans violation des souverainetés nationales se retrouve dans la contribution nouvelle des moyens spatiaux à la dissuasion. De fait, très vite, l'usage des satellites de reconnaissance engendre un effet stabilisateur en limitant les risques d'escalade et de surenchère diplomatico-militaire.

Mises au service du contrôle des armements, les compétences spatiales deviennent un des éléments du renforcement de la sécurité internationale. Ce phénomène se poursuit aujourd'hui sous une forme à la fois atténuée et élargie, avec la multiplication des satellites d'observation militaires, d'aux et civils commerciaux appartenant à un nombre croissant de pays.

L'apport principal des satellites à la stabilité des relations internationales tient depuis toujours à cette capacité d'information objective et permanente sans violation des souverainetés nationales qui a été une des raisons initiales de leur développement. La liberté totale de circulation et de présence dans l'espace représente une originalité forte de ce milieu. Le traité de 1967 sur les usages de l'espace circumterrestre n'interdit en effet que les armes de destruction massive et, s'il recommande les usages pacifiques, il n'offre aucune définition stricte de la notion, laissant à chacun une relative latitude d'action. De ce fait, les satellites militaires d'observation, dits de reconnaissance, ont permis de dépasser les échecs successifs de la politique de « ciel ouvert » voulue par les Etats-Unis, en contribuant directement à l'évaluation des forces nucléaires et surtout au contrôle de leur limitation. A partir de 1972, et de façon plus explicite en 1978, puisqu'ils sont alors

mentionnés en tant que tels, les satellites deviennent les garants des deux accords bilatéraux START / ABM qui rationalisent l'équilibre de la dissuasion.

Plus de 20 ans plus tard, l'existence de nouveaux satellites militaires appartenant à des pays tiers, tels que les systèmes français Hélios ou israélien Offeq ou encore plus récemment japonais IGS (Information Gathering Satellite), s'inscrit dans cette même logique d'acquisition d'informations stratégiques de façon autonome, seule à même de garantir l'indépendance de la décision nationale en toute connaissance de cause.

Cette tendance a encore été renforcée, au moins apparemment, par le développement de satellites commerciaux à haute résolution, présentés par leurs promoteurs comme un garant de transparence et donc un facteur de sécurité, une approche à peu près acceptée aujourd'hui, dans la mesure où ces systèmes sont soumis de fait à une régulation nationale réelle (embargo, contrôle étatique (6)), limitant d'autant le caractère potentiellement sensible de la diffusion d'informations qu'ils auraient pu offrir.

Nouveau renversement, l'espace banalisé comme lieu d'affrontement

Soutiens de la puissance nucléaire, puis contributeurs du désarmement, les satellites ont étroitement participé au cadre international de la dissuasion tel qu'il s'est progressivement élaboré au cours de ces 40 dernières années. Toutefois, un nouveau renversement partiel mais significatif est en train de prendre place. Perceptible dès 1983 avec l'annonce, par le président Reagan, du programme IDS d'Initiative de défense stratégique, rapidement popularisé sous l'appellation de « guerre des étoiles », avant de se faire plus discrète, l'idée américaine d'un dépassement de la MAD (Mutual Assured Destruction) comme fondement de la dissuasion devient de plus en plus présente. La dénonciation des Traités ABM, a représenté une étape-clef avant de culminer avec le réaffichage, par le président George W. Bush, en 2001, du projet de défense antimissiles. Dans ce contexte, le rôle des satellites américains devient encore plus crucial pour la sécurité nationale, puisqu'ils doivent tout à la fois assurer la veille, la détection et l'alarme et contribuer à la destruction des moyens ennemis. La gamme des missions confiées à l'espace et donc sa place cruciale dans le dispositif de sécurité nationale suffisent largement à justifier l'apparition simultanée et de plus en plus appuyée des concepts de « *space control* » et « *space dominance* » qui caractérisent aujourd'hui la doctrine militaire spatiale des Etats-Unis (7).

(6) La procédure américaine de « *shutter control* » en est l'expression officielle.

(7) Cf. le rapport de la US Commission to Assess National Security Space Management and Organization, dit « Rapport Rumsfeld » et évoquant le risque d'un « Pearl Harbor spatial », 2000.

Ce changement de paradigme est désormais un élément essentiel des conditions actuelles de la sécurité internationale. D'une part, dans son principe, elle met en cause, à terme, la crédibilité des moyens nucléaires russes comme garantie de la sécurité nationale de la Russie par rapport aux États-Unis, puisque ces derniers se seront théoriquement émancipés du risque de deuxième frappe. D'autre part, dans la pratique, en s'imposant une fiabilité totale, le bouclier américain conduit ses adversaires potentiels à multiplier leurs propres moyens d'attaque pour rester crédibles. Ce dernier aspect a des conséquences multiples, dans la mesure où, implicitement, il remet aussi en cause les rapports de puissance entre les autres États. La Russie, pensant en particulier à la Chine, a ainsi très tôt dénoncé le risque qu'elle voyait se profiler pour sa propre sécurité du fait du remplacement d'une politique de limitation des armements par une tentation de surenchère généralisée. S'il est exagéré de considérer que le tir ASAT chinois de janvier 2007 trouve dans une attitude américaine unilatérale sa principale explication, l'événement renforce les inquiétudes de la communauté internationale, privée de moyens d'actions tant juridiques que diplomatiques pour préserver le *statu quo* d'un espace sinon rigoureusement civil, du moins sans armes directement actives.

La question de la «*weaponisation*» de l'espace circumterrestre est donc d'une particulière actualité, en 2008, d'autant plus qu'on ne peut exclure un second essai ASAT chinois ni, par effet de contagion, d'autres initiatives du même type effectuées par d'autres pays. A un moment où le contrôle de la prolifération nucléaire se présente comme une véritable gageure, la course en avant américaine pour le développement de systèmes spatiaux offensifs fait figure, pour la communauté internationale, de boîte de Pandore.

OCCUPATION CROISSANTE DE L'ESPACE,
ADAPTATION DU RÔLE DES ÉTATS,
REPRÉSENTATION DE L'UNIPOLARITÉ FACE À LA MULTIPOLARITÉ

Analysée à l'aune des dominantes stratégiques et politiques qui ont présidé à sa naissance, l'occupation de l'espace circumterrestre montre la permanence de la contribution que la maîtrise de capacités spatiales apporte à l'image de puissance d'un État et à sa capacité d'influence. Il convient ainsi de dépasser la composante militaire, l'évolution de certaines applications passées très vite au premier plan de l'activité spatiale, comme les télécommunications, montrant la permanence de ces préoccupations à l'échelon tant international que régional et national.

Mise en valeur des ressources spatiales et leadership

Si l'espace militaire reste l'apanage d'un nombre limité d'Etats aux capacités très inégales (8), les télécommunications spatiales représentent au contraire l'activité la plus largement représentée. C'est aussi le seul domaine où la présence d'acteurs privés et la dimension commerciale réelle des systèmes conduisent à une application des règles de l'Organisation mondiale du commerce. Prises comme exemple de la capacité des applications spatiales à perdre leur spécificité pour s'intégrer dans des logiques économiques classiques, avec un effacement progressif des acteurs publics au profit des acteurs privés, les télécommunications spatiales montrent cependant que cette normalisation correspond aussi à une nouvelle approche, par les Etats-Unis, de leur rôle moteur.

En 1961, le président Kennedy proposait l'utilisation des futurs systèmes spatiaux pour permettre le développement des télécommunications internationales (9). Cette initiative se concrétisait en 1964 par la création de l'organisation internationale Intelsat, qui réunissait alors onze pays. Le principe de l'organisation était profondément original puisqu'il s'agissait d'une coopérative commerciale à but non lucratif, dont la Comsat, une société privée américaine sous contrôle gouvernemental, était responsable. Dans la mesure où les Etats-Unis mettaient à disposition de l'organisation leurs compétences techniques, le rôle de gérant de la Comsat se trouvait pleinement justifié. Ainsi, au début des années 1960, la politique américaine en matière de communication spatiale est donc marquée par le souci de promouvoir et contrôler la mise en place d'un réseau international d'échanges qui se veut exclusif. En échange d'une desserte mondiale, les Etats signataires s'engagent en effet à ne pas concurrencer le système par la mise en place ou l'appartenance à d'autres réseaux commerciaux. La signification profonde de la mesure est pleinement apparue à l'occasion du lancement du satellite franco-allemand Symphonie, devenu expérimental contrairement au projet initial, afin que la NASA accepte de le lancer, une utilisation commerciale du satellite étant considérée comme concurrentielle d'Intelsat (10). Le *leadership* américain trouve alors sa parfaite expression : l'industrie spatiale américaine assure le service international et dispose ainsi d'une rente de situation qui vient encore conforter sa position privilégiée puisqu'elle bénéficie déjà d'un investissement national significatif. Parallèlement, dès lors qu'ils acceptent le principe de service exclusif, les Etats signataires bénéficient d'un service à prix régulé, quelle que soit la rentabilité des lignes, ce

(8) Isabelle SOURBÈS-VERGER, «La militarisation de l'espace : perspective européenne», *Annals of Air and Space Law*, vol. XXIX, 2004, pp. 357-379.

(9) *Policy Statement on Space Communication*, 24 juil. 1961.

(10) Le cas de Symphonie est souvent cité comme un des facteurs majeurs de la décision finale des Etats européens au développement du lanceur Ariane.

qui permet à de nombreux Etats de se doter d'infrastructures de communication qui leur seraient autrement interdites.

Cependant, progressivement, sous l'effet de considérations techniques et politiques, l'organisation évolue, remettant en cause le schéma de prééminence américaine. A partir de 1973, l'adoption de nouveaux statuts limitant la part des signataires à 40 % des voix marque la fin de l'ambition monopolistique initiale. Dès lors, Intelsat fonctionne comme une organisation internationale classique, acceptant l'existence de systèmes régionaux, d'abord européen, puis arabe, et diversifiant ses fournisseurs avec la maturité croissante de l'industrie spatiale européenne à partir des années 1980.

Avec l'adhésion de la Russie et des anciens pays du bloc socialiste, au début des années 1990, Intelsat affiche son succès et assure la desserte d'environ 200 pays et territoires (11). C'est alors que les Etats-Unis remettent en cause les privilèges de l'organisation car faisant obstacle à la libre concurrence. Cette position est parfaitement cohérente avec la mise en place des grands principes de l'infrastructure globale de l'information dans un contexte de déréglementation et montre la capacité d'adaptation de l'administration américaine dès lors que, pour elle, le projet initial a perdu son sens. A partir de cette date, la priorité est celle de la libéralisation des télécommunications, mouvement dans lequel les firmes américaines retrouvent leurs atouts naturels. La privatisation progressive d'Intelsat sous la pression américaine, réalisée finalement en 2001, illustre donc bien une nouvelle forme de *leadership* conforme à la définition des axes prioritaires fixés à l'économie nationale. En 2007, après différents rachats et fusions, Intelsat représente le premier fournisseur de services fixes de télécommunications spatiales, dans un contexte libéralisé où tous les opérateurs de satellites peuvent disposer de réseaux internationaux.

La place croissante tenu par des investisseurs privés et l'effacement de la puissance publique dans le secteur des télécommunications spatiales ont souvent été pris comme exemples de l'affaiblissement du rôle de l'Etat. Cette interprétation paraît largement simpliste dès lors qu'on considère l'ordre des priorités précisément défini par chaque gouvernement. Dans l'exemple d'Intelsat, il nous paraît au contraire que nous avons précisément le cas d'une action décisive de l'Etat, en l'occurrence les Etats-Unis, pour imposer les règles de marché qu'il privilégie.

Adaptation du rôle des Etats

L'omniprésence des Etats demeure la règle dans le monde de l'activité spatiale. L'essentiel des sommes investies reste assuré par les financements publics, d'où la prééminence incontestable et incontestée de la puissance

(11) Sur l'évolution des pays membres au fil du temps, cf. F. VERGER (dir.), *L'Espace, nouveau territoire. Atlas des satellites et des politiques spatiales*, Belin, 2002.

américaine. A des titres divers et plus ou moins marqués, l'espace continue d'être identifié comme un élément de l'intérêt national (12) et cette tendance s'est encore accrue au cours de ces dernières années.

Influencés par l'effet de mode, les commentateurs spatiaux ont tendance à insister d'abord sur la puissance chinoise, en faisant fi de la réalité des capacités au profit d'un retour aux mythes fondateurs de la concurrence dans l'espace qui a structuré, selon eux, les plus beaux temps de la conquête spatiale, soit ses vingt premières années, celles des «premières russes» et de la «course à la lune». Pourtant, indépendamment de la Chine, où l'intérêt politique reste mesuré, en comparaison avec celui manifesté pour d'autres domaines technologiques plus porteurs d'innovation, la Russie et le Japon témoignent d'un intérêt politique renouvelé pour un secteur qui, depuis une dizaine d'années, fonctionnait plutôt de façon déconnectée.

Le renouveau de la puissance spatiale russe, visible depuis 2003 dans l'augmentation des lancements comme dans la mise en place de nouveaux programmes, la réorganisation administrative et l'augmentation des budgets, n'a pas encore forcément été évalué à sa juste valeur. La multiplication des interventions du président Poutine, la volonté de clarification des programmes en cours, avec un souci manifeste de renforcer la synergie entre activités civiles et militaires, s'inscrivent dans une vision du spatial qui retrouve son rang dans les préoccupations d'intérêt national (13). Ce phénomène correspond sans doute à une volonté présidentielle de réconcilier la Russie d'aujourd'hui avec son histoire en capitalisant sur des éléments de réussite passée, dont le spatial représentait un des fleurons. Plus fondamentalement, l'histoire du secteur spatial russe pendant ces dix dernières années a montré que, laissées à elles-mêmes, les entreprises spatiales russes ont été capables de préserver le cœur de leurs compétences en commercialisant leurs domaines d'excellence, mais qu'elles ont dans le même temps lentement perdu leur avance et compromis le futur. L'absence de financement n'est en fait qu'une des données du problème et il est instructif de voir que les dépenses nationales russes restent très faibles, comparées à celles des autres puissances spatiales (14). La différence principale est plutôt dans la volonté de concevoir les nouveaux programmes en fonction d'un projet politique global, marqué par le souci de rétablir des facteurs de multipolarité. Que ce soit le programme de navigation Glonass ou les projets d'exploration lunaire, c'est désormais en fonction du choix des partenaires que les priorités se mettent en place. La faiblesse actuelle des coopérations

(12) Sur les différentes orientations des politiques spatiales nationales, cf. le numéro 34 de la revue *Hermès*, consacré à «L'espace, enjeux politiques», sous la direction d'Isabelle SOURBÈS-VERGER, 2002.

(13) Isabelle FACON / Isabelle SOURBÈS-VERGER, *Le Spatial russe : implications nationales et internationales d'une apparente remontée en puissance*, Etude de la Fondation pour la recherche stratégique, juin 2007, 131 p.

(14) Les Etats-Unis ont un budget spatial dépassant 32 milliards de dollars, contre 6 milliards pour l'Europe (tous budgets confondus), 3 milliards pour le Japon, 1 milliard pour la Russie, 1 milliard pour la Chine et 800 millions pour l'Inde.

avec l'Europe (15) renvoie d'ailleurs sans aucun doute à ce problème de manque de confiance réciproque, tandis que les projets avec l'Inde bénéficient au contraire d'un nouvel élan.

Le cas japonais, ainsi que nous l'avons souligné en introduction, possède sans aucun doute une place à part parmi les membres du club spatial. Fortement marqué par son histoire et la coopération étroite avec les États-Unis, la politique spatiale japonaise n'a jamais évoqué dans ses motivations une volonté d'indépendance se singularisant ainsi fortement. L'objectif de l'excellence technologique a marqué les compétences japonaises, une ambition relativement difficile à atteindre dans un domaine où le poids de l'expérience est crucial. Or, le spatial japonais est dépourvu de base industrielle classique, l'aéronautique, il est doté d'un budget relativement modeste et ne peut confier à l'industrie nationale que la réalisation de satellites expérimentaux, ce qui le contraint à une industrie du prototype. Enfin, le déficit d'implication directe du pouvoir politique a conduit à un mode de gestion administrative fortement contraignant, limitant encore la capacité de réactivité du secteur. Dans ces conditions, indépendamment de la réforme administrative mise en place en 2004, l'espace japonais est actuellement revitalisé par la nouvelle perception de sa sécurité telle qu'elle s'impose désormais au pouvoir politique japonais depuis le début des années 2000. Le programme d'observation à haute résolution IGS (Information Gathering Satellite) décidé après le tir du missile nord-coréen en direction du territoire japonais en 1998 a été un élément déclencheur. Le processus a aujourd'hui atteint un point critique, puisque une nouvelle loi spatiale devait être présentée à l'automne 2007 à la Diète (16). Indépendamment du retard pris, le projet reste d'actualité et se justifie par la nécessité de fixer une stratégie spatiale nationale, ce qui suppose la mise en place de nouvelles structures propres à donner un nouveau souffle aux ambitions japonaises.

Uni ou multipolarité, des enjeux complexes

Le tableau de l'activité spatiale en 2007 se caractérise par la place exceptionnelle des États-Unis. S'il est bien un lieu où leur supériorité est incontestable et incontesté, c'est sans aucun doute l'espace circumterrestre. Nous avons là le résultat de longues années d'investissements financiers et, plus encore, d'une profonde interpénétration des valeurs propres à la pensée américaine transposées à l'espace, que ce soit l'exploration, l'expansion, le contrôle du milieu et même la matérialisation du fédéralisme triomphant (17). Dans ces conditions, l'approche unipolaire trouve naturellement

(15) Isabelle SOURBÈS-VERGER / Isabelle FACON, «La coopération spatiale Russie-Europe, une entreprise inachevée», *Géoéconomie*, n° 43, aut. 2007, pp. 75-89.

(16) Kazuto SUZUKI, «Transformation of Japanese space policy», IAC-06-E.1.A.05, 2006.

(17) Xavier PASCO, «Vers une politique 'territoriale' de l'espace. Le renouveau américain», *Géopolitique* n° 98 («Espace : rivalité ou coopération ?»), avril 2007.

sa place dans l'espace. Or, cette démarche américaine, qu'on voit tacitement à l'œuvre dans les instances internationales souhaitant traiter la question de l'éventuel déploiement d'armes dans l'espace, se traduit par une position isolée, qui peut être rapidement présentée comme l'affichage du seul contre tous. Il convient à ce propos de préciser que la situation est parfaitement logique dans la mesure où les Etats-Unis sont, de fait, les seuls à avoir consenti un investissement unique dans les technologies spatiales, avec la claire ambition de s'assurer ainsi d'un avantage significatif. Le problème aujourd'hui, pour eux, est donc autant de préserver l'avance acquise que de la sécuriser, puisque la supériorité spatiale est un élément affiché de la sécurité nationale. Or, cet objectif va à l'encontre de l'intérêt immédiat et futur de tous les autres utilisateurs de l'espace, quel que soit le niveau d'achèvement de leurs propres programmes. Le principal traité international, celui de 1967, contenait déjà en germe cette opposition entre ceux qui détenaient des compétences spatiales dont ils voulaient garantir la pérennité de l'usage et ceux qui souhaitaient préserver le futur. L'affirmation répétée de la liberté d'accès comme de circulation et le consensus sur des définitions insuffisantes, voire absentes des aspects sensibles (usages pacifiques, limites de l'espace...) ont permis la signature quasi universelle du document. On a laissé à plus tard le soin de préciser le texte, ce qui explique la situation de blocage à la Conférence du désarmement.

La singularité des intérêts américains se retrouve aussi dans le domaine pratique des transferts de technologie. Principal développeur de technologies spatiales en pointe, l'industrie spatiale américaine est l'objet d'une demande internationale. Classées dans la Munition List comme matériel sensible, les technologies spatiales sont soumises à de très lourdes restrictions. Le problème se pose dès lors en des termes assez simples pour les acquéreurs potentiels : puisqu'il n'est pas question de disposer d'un accès assuré à ces technologies, la seule solution est de les développer indépendamment. Le degré d'implication politique dans les projets spatiaux devient dès lors crucial, ce qui contribue au renouveau de l'intervention des Etats. Le second élément-clef est celui de la priorité accordée à l'autonomie : si celle-là reste limitée, la solution la plus simple est celle de la mise en commun de moyens, *via* des coopérations. A ce stade, l'interdépendance apparaît comme la plus sûre façon de garantir le succès de l'entreprise..., ce qui revient à prendre le risque de limiter sa marge de manœuvre et suppose donc que le projet ne se situe pas à un niveau stratégique trop marqué.

Ces considérations générales trouvent leur traduction dans les difficultés de mise en place de nombreux programmes actuels et la situation européenne est de ce point de vue tout à fait exemplaire, indépendamment des préoccupations de sécurité (18). Qu'il s'agisse de navigation comme Galileo,

(18) Xavier Pasco, «A European approach to space security», *CISSM Working Paper*, CISSM / University of Maryland, juillet 2006.

de surveillance de l'environnement comme GMES (Global Monitoring for Environment and Security), l'Europe fait l'expérience des avantages et des contraintes inhérentes à la mise en œuvre de coopérations équilibrées.

Le souhait de renforcement de la multipolarité qu'on retrouve dans bien des discours ne va pas sans risques. C'est d'ailleurs la mesure de ceux-là qui freine considérablement bien des projets spatiaux actuels, des nouveaux systèmes de transport spatial à l'établissement d'une base lunaire ou d'un voyage vers Mars. Dans ce domaine, comme dans bien d'autres, les intérêts respectifs sont plus ou moins faciles à arbitrer. Pour la Russie, forte de ses compétences technologiques et donc en position de partenaire principal, la multiplication des alliances présente des risques limités. Pour l'Inde, soucieuse d'assurer progressivement son autonomie et de limiter ses dépenses, la participation à des projets neufs offre aussi bien des avantages. Les choix sont plus difficiles pour la plupart des autres puissances spatiales, dont l'Europe, prise entre sa fidélité à une alliance traditionnelle au risque d'un statut de «*junior partner*» et une ouverture large qui l'obligerait à assumer un investissement conséquent à relativement long terme.

* *
*

Les lectures de l'occupation de l'espace pendant cette période et des ambitions qu'elle a révélées sont multiples. Elles intéressent toutefois encore assez peu les chercheurs en Sciences humaines et sociales, même si quelques travaux récents en Anthropologie, Sociologie, Géographie, Droit ou Sciences politiques montrent que ce nouvel espace de l'activité trouve peu à peu sa place. Pourtant, la conquête de l'espace au cours de ce premier demi-siècle donne à lire de façon relativement originale bien des thématiques de la recherche actuelle sur des sujets variés : la modernité, les technosciences, la transformation du rôle de l'Etat, le post-colonialisme, les études de genre...

L'ambition de cet article était toutefois plus modeste et c'est par rapport au champ particulier des relations internationales que nous avons dressé cette synthèse de la mise en valeur de l'espace circumterrestre. Après un demi-siècle d'activité, il est intéressant de constater que la mise en valeur de l'espace a surtout retranscrit fidèlement les rapports de force terrestres et que les apports technologiques nouveaux de la maîtrise croissante de l'espace sont restés largement limités par leur réintégration dans les relations internes entre Etats. Monde nouveau doté de caractéristiques physiques uniques, l'espace continue à renvoyer l'image du passé, aussi bien par la hiérarchie des acteurs que par le contenu de leurs ambitions. On parle parfois de crise de l'espace et de désaffection des opinions publiques, notions qui mériteraient d'ailleurs de faire l'objet d'analyses plus rigoureuses. Pour autant, ces contradictions flagrantes entre le statut actuel conféré

à l'espace, les usages qui sont faits de son potentiel et les représentations imaginaires de nouvelles activités humaines dans un cadre qui les transcende joue indubitablement un rôle dans la relation ambiguë que les terriens entretiennent aujourd'hui avec l'espace qui les entoure.